



COMMUNE D'AVEIZE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 NOVEMBRE 2025 à 20h30

Liste des délibérations prises au cours de cette séance

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal d'Aveize, qui s'est réuni le 20 novembre 2025 à 20h30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BONNIER, Maire a pris les décisions suivantes :

N° de la délibération	Objet de la délibération	Résultat du vote
2025-11-01	Participation 2025 de la commune au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux ml des réseaux unitaires implantées sur la commune	Approuvée à l'unanimité
2025-11-02	Vote d'une décision modificative°2/2025 du budget communal principal	Approuvée à l'unanimité
2025-11-03	Création d'un budget annexe « Commerce Restaurant Bar »	Approuvée à l'unanimité
2025-11-04	Approbation et signature de la convention attributive de subvention en nature (dispositif de cession de barnum à titre gratuit) avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes	Approuvée à l'unanimité
2025-11-05	Avenant n°2 pour les marchés de travaux « travaux de sécurisation du centre bourg rue de la croix michel »	Approuvé à l'unanimité
2025-11-06	Dissolution du CCAS au 31 décembre 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-11-07	Prise en charge des fournitures scolaires et goûters de noël des enfants de la commune scolarisés aux écoles maternelles et primaires de Ste Foy l'Argentière	Approuvée à l'unanimité
2025-11-08	Modification de la délibération sur les autorisations d'absence	Approuvée à l'unanimité
2025-11-09	Vote d'une subvention pour l'association Rugby des Monts	Approuvée à l'unanimité
2025-11-10	Approbation du montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'école des 4 horizons d'Aveize année scolaire 2024/2025	Approuvée à l'unanimité
2025-11-11	Vote d'une subvention à l'OGEC de l'école privée des 4 horizons d'Aveize pour la cantine	Approuvée à l'unanimité

Les délibérations ont été mises à la disposition du public en Mairie à compter du 01/12/2025

Le Maire, Michel BONNIER



Mise en ligne sur le site Internet le 4/12/2025
Affichée le 4/12/2028